

Réduire les environnements obésogènes

La présence de restaurants rapides à moins de 15 minutes de marche d'une école augmente la prévalence d'obésité de 5,2 % dans cette école¹.

- Au Québec, près d'un enfant sur quatre souffre d'embonpoint ou d'obésité².
- Dans la province, la présence de restaurants rapides près des écoles est chose courante :

37% des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un restaurant rapide³.

95% des jeunes trouvent que les restaurants rapides sont suffisamment près de l'école pour s'y rendre et y manger sur l'heure du midi.

- Maintes recherches ont démontré que la présence de restaurants rapides près des écoles a un effet significatif sur le risque d'obésité chez les jeunes.
- La présence de restaurants rapides peut nuire aux efforts déployés par les écoles pour implanter une politique alimentaire limitant la malbouffe dans leur cafétéria et incitant les élèves à adopter de saines habitudes alimentaires^{4, 5, 6, 7}.

72% des jeunes sont d'accord pour dire que la proximité des restaurants est une raison pour dîner à l'extérieur⁸.

La recherche-action de l'ASPQ

Entre 2009 et 2011, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), en partenariat avec le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) et la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), a mené une recherche-action qui s'est déroulée au sein des villes de Baie-Saint-Paul, Gatineau et Lavaltrie.

Objectifs

- Comprendre comment les municipalités peuvent intervenir pour améliorer l'environnement alimentaire autour des écoles.
- Étudier la possibilité d'utiliser les règlements d'urbanisme pour limiter l'implantation de nouveaux restaurants rapides autour des écoles.
- Mieux connaître les considérations juridiques, urbanistiques et politiques entourant la mise en œuvre de telles mesures.
- Rédiger et publier un guide destiné aux municipalités du Québec.
 - Sur la base des expériences vécues à Baie-Saint-Paul, Gatineau et Lavaltrie, le guide présente les principales étapes d'une démarche visant à modifier l'environnement alimentaire autour des écoles, selon le contexte et les particularités de chaque municipalité.



Utiliser
des règlements
d'urbanisme
pour limiter
l'implantation de
restaurants rapides
près des écoles,
c'est possible!

Évaluation de la recherche-action

Les constats tirés des activités d'évaluation permettent de conclure que les objectifs de la recherche-action ont été atteints :

- La conception et la pertinence de la recherche-action sont soutenues par une abondante littérature.
- Des outils juridiques et urbanistiques permettent de limiter l'offre de malbouffe autour des écoles en accord avec les possibilités offertes par la législation québécoise.
- Plus de 200 mentions dans les médias ont servis à bien informer la population sur la recherche-action.
- À travers le temps, la recherche-action a reçu un appui favorable de la population, tant au niveau provincial (72 %) que municipal (84 %).

En 2010, 72 % de la population québécoise se disait favorable à une mesure limitant l'implantation de restaurants rapides aux abords des écoles.

Une démarche sur mesure : activités réalisées

1. Mise sur pied d'une équipe de travail

- Des conseillers en droit municipal et en urbanisme ont soutenu les membres des équipes locales dans l'analyse des possibilités et des limites urbanistiques et juridiques ainsi que dans l'évaluation de différentes propositions de modification aux règlements d'urbanisme.

2. Analyse de la situation locale

- Identifier les instances décisionnelles à impliquer dans la démarche.
- Définir le territoire visé, soit l'ensemble ou une partie du territoire de la municipalité.
- Distinguer les orientations de la Ville et les initiatives municipales existantes en matière de promotion des saines habitudes de vie.
- Dresser une cartographie des écoles et de leur environnement.

3. Identification des acteurs

- Les élus municipaux
- Les intervenants municipaux, scolaires et de la santé
- Les intervenants de Québec en Forme
- Les parents des élèves concernés
- La communauté d'affaires locale

4. Évaluation des options réglementaires

- A) Les règlements normatifs
- La prohibition de l'usage principal ou de l'usage accessoire
 - L'éloignement relatif
 - Le contingentement des usages
- B) Les règlements discrétionnaires
- Les usages conditionnels

5. Identification de la procédure de modification des règlements au sein de la municipalité

Conclusions

- La recherche-action a su démontrer qu'il est possible d'utiliser le zonage ou d'autres outils urbanistiques pour limiter l'implantation de restaurants rapides près des écoles.
- Les règlements d'urbanisme sont des outils complémentaires aux autres actions de promotion de la santé et de prévention des problèmes reliés au poids.

Pour en savoir plus

Consultez le guide **La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal**

www.aspq.org

